

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1901)
Heft: 5

Artikel: Les questions de prévoyance et de mutualité à l'école primaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-240511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 12 décembre 1901, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

M. le *Président* consulte l'assemblée sur l'admissibilité des stagiaires dans la Société.

Après un échange de vues, il est décidé que les stagiaires pourront être reçus membres actifs. En ce qui concerne la cotisation, ils seront soumis aux mêmes obligations que les autres sociétaires.

Les candidatures de M^{lle} Schwitzguebel, stagiaire, et de MM. Adrien Stœssel et Ernest Joray, sous-régents, sont acceptées à l'unanimité.

2° Les questions de prévoyance et de mutualité à l'école primaire.

M. *Edouard Racine* remercie le Comité de lui avoir permis de développer devant la Société pédagogique un sujet qui lui tient à cœur et dont il s'occupe depuis fort longtemps. Il demande que notre Société veuille bien étudier « l'opportunité d'enseigner à l'école primaire les bienfaits de la prévoyance et de la

mutualité, sous ses diverses formes, et la création de manuels destinés à cet enseignement. »

M. Racine appuie sa proposition par les considérations suivantes :

Depuis 1890, époque à laquelle fut accepté en Suisse le principe constitutionnel de l'assurance maladie, j'ai suivi avec intérêt les discussions de cette nouvelle loi aux Chambres fédérales et bien des années avant la votation populaire du 20 mai 1900, j'en prévoyais le rejet par l'ignorance même de la population suisse en cette matière.

Par malheur on compliqua cette assurance maladie, de l'assurance accident, puis de l'assurance militaire.

Vous connaissez le résultat. A n'en pas douter, le Peuple suisse ne veut pas d'une loi semblable, mais nous ne sommes pas ici pour chercher à élaborer la loi qui conviendrait. Ce que nous pouvons faire, c'est de rechercher ensemble les moyens d'enseigner à notre jeunesse ce sujet si important de l'assurance. Voyons pour cela ce qui a été accompli en Belgique.

En 1896, trois concours furent ouverts dans le but d'obtenir :

1° Un manuel d'enseignement de 100 pages in-12 au maximum, indiquant les bienfaits et avantages de la mutualité, l'organisation d'une société de secours, son fonctionnement, les cotisations à payer, etc., etc.

2° Un manuel offrant sur les différentes parties de l'arithmétique enseignées dans les écoles primaires, secondaires et professionnelles une série d'applications mettant en jeu les faits économiques de l'épargne, de la mutualité, de la retraite et des institutions de crédit pour habitations ouvrières. Les données de ces problèmes devaient être les faits de la vie pratique, de manière que l'instituteur pût facilement en dégager un enseignement moral.

3° Un livre de lecture d'environ 100 pages, contenant des récits propres à faire ressortir l'influence de la prévoyance sur la marche de la civilisation ; les éventualités — chômage, maladie, vieillesse, — que le travailleur doit envisager ; le sort d'une famille dont le chef, malade, n'a pas été prévoyant ; les conséquences des dépenses de cabaret et les dangers de l'alcoolisme.

Ce livre devait en outre traiter de la mutualité scolaire et de l'influence de la mutualité sur toute la famille.

Dans le premier concours, le manuel jugé le meilleur fut

celui de M. Louis Bonneux, attaché au Ministère de l'industrie et du travail ; il valut à son auteur une médaille d'or, 700 fr. et 1000 exemplaires de l'ouvrage.

Dans le deuxième concours, M^{lle} *Marie Du Caju* obtint la même récompense pour son livre intitulé « Arithmétique de l'épargne et de la prévoyance. »

Enfin le premier prix du troisième concours fut partagé entre M^{lle} Du Caju et M. Jules Lemoine qui reçurent chacun une médaille d'or, 350 francs et 1000 exemplaires.

Ce qui a été fait dans la monarchie belge ne peut-on pas le faire à Genève, où l'on a la prétention d'être avancé ?

Sans vouloir critiquer le programme de nos écoles, je crois qu'il y a possibilité et même opportunité de faire entrevoir à l'enfant les principaux obstacles qu'il rencontrera plus tard dans la vie, et en tout premier lieu *la maladie*. Je crois que la prévoyance doit s'enseigner à l'école, et aussi bien aux jeunes filles qu'aux garçons.

Pourquoi à Genève la femme est-elle mise de côté dans les institutions d'assurances, à tel point que sur 105 à 110 sociétés de secours, 6 seulement acceptent les femmes et 2 les enfants ? Sur 11,000 à 12,000 mutualistes, soit le 10 % de notre population, j'ai compté seulement 568 femmes et 343 enfants.

J'estime qu'il faut sortir de cette torpeur et qu'il y a urgence à diriger notre jeunesse des écoles du côté de ce socialisme pratique et bienfaisant qu'est le « mutualisme. »

A Genève, l'initiative individuelle est assez puissante pour se passer souvent du concours officiel, mais si nous en avons besoin, ne craignons pas d'y recourir, puisqu'il s'agit de notre jeunesse scolaire. Il me semble que l'Etat pourrait parfaitement prendre à sa charge l'organisation de concours semblables à ceux qui ont eu lieu en Belgique.

J'espère, Mesdames et Messieurs, que vous voudrez bien réfléchir à l'idée que je viens de vous soumettre et lui accorder votre appui, car c'est par la mutualité que la société pourra être régénérée. (*Applaudissements.*)

M. le Président remercie M. Racine, qui n'est pas un inconnu pour les membres de la Société pédagogique ; beaucoup d'entre nous ont eu, en effet, l'occasion de le voir à l'œuvre soit aux « Orphelins », soit dans d'autres institutions de mutualité.

En parcourant les livres publiés à la suite des concours ou-

verts en Belgique, on s'aperçoit bien vite que le manuel d'enseignement de la Prévoyance de M. Banneux et le recueil de problèmes de M^{lle} Du Caju, quoique d'un mérite incontestable, sont au-dessus de la portée des élèves des écoles primaires. Les questions d'organisation et de droit traitées dans le premier de ces ouvrages trouveraient mieux leur place dans l'enseignement destiné aux apprentis ou dans les cours pour ouvriers. Quant aux applications des mathématiques à la prévoyance et à la mutualité, elles fournissent peu de problèmes accessibles à l'intelligence d'un enfant âgé de moins de 13 ans.

L'adoption d'un livre de lecture consacré entièrement à ces questions n'est pas très heureuse non plus ; il serait préférable d'avoir dans le livre de lecture ordinaire quelques récits appropriés.

M. *Favas*, en sa qualité de vieux régent et de vieux mutualiste, estime que l'école est bien placée pour répandre les idées de prévoyance et de mutualité.

L'assemblée, consultée, se déclare à l'unanimité favorable à cette thèse et l'on passe à la discussion des moyens.

M. *Pesson* ne voit, à l'école primaire, que trois moyens : faire pénétrer, par quelques causeries, un certain nombre de notions très simples de prévoyance et de mutualité ; faire résoudre, dans les leçons d'arithmétique, quelques problèmes qui seraient comme une application pratique de ces notions ; introduire dans nos livres de lecture quelques récits appropriés.

Cette manière de voir, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. *Bieler* estime que la création de caisses mutuelles scolaires, comme cela s'est fait en Belgique et en France, ne conviendrait pas à notre pays.

(Adopté.)

3° L'enseignement du français dans nos écoles primaires.

M. le *Président* donne la parole à M^{me} Tissot, qui présente le travail suivant :

Mesdames et Messieurs,

Pour apprécier avec sûreté le chemin à parcourir, il faut fixer le but à atteindre. Quel est le but vers lequel doit tendre